



Obstacles à la navigation

RIVIERE DE SEINE

Quai amont de l'écluse de Vigneux-sur-Seine

AVIS A LA BATELLERIE
N° FR/2010/05274

Pris en application :

art. 1.22 du R.G.P.

Une interdiction de stationner

▪ **à partir du vendredi 10 décembre 2010 à 13:45 []**

- Seine à l'amont de Paris, écluse double n°9 d'Ablon au PK 150.00 - (Rive droite)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :

Subdivision de Joinville-le-Pont, Av. Mendes France, 94340, Joinville-le-Pont Cedex.

Tél : 01 45 11 71 80. Fax : 01 45 11 71 99.

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés qu'il est strictement interdit d'accoster ou de s'amarrer au quai d'attente amont rive droite de l'écluse de Vigneux-sur-seine.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau doivent se conformer aux directives des agents du service navigation.

Chef de Subdivision

Signé

Ronan ROUE

Date limite d'affichage :

Prochain Avis